



NANTES SAINT-NAZAIRE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le 6 juin 2023

Mesdames et Messieurs les membres du Comité
syndical du Pôle Métropolitain Nantes Saint-
Nazaire

Invitation

La Présidente,

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à assister au **Comité Syndical du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire**, qui se déroulera le :

Le vendredi 16 juin 2023 à 15H00

Siège de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres

1 rue Marie Curie

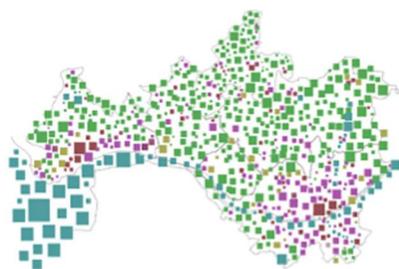
Parc d'Activités de la Grand'Haie

44119 Grandchamp-des-Fontaines

Si toutefois, vous ne pouvez assister au comité, je vous prie de bien vouloir trouver
ci-joint un pouvoir à nous retourner à l'adresse suivante
contactpm@nantessaintnazaire.fr.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression
de ma considération distinguée.

Johanna Rolland
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



NANTES SAINT-NAZAIRE
PÔLE MÉTROPOLITAIN

Ordre du Jour

Réunion du Comité syndical Vendredi 16 juin 2023 à 15h00

Au siège de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres
1 rue Marie Curie, Parc d'Activités de la Grand'Haie, 44119 Grandchamp-des-Fontaines

Le temps des délibérations :

- Désignation du Secrétaire de séance et approbation du dernier compte-rendu
- Information sur les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22
- Intervention de M.Perronneau de la COPRE (cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux)
- **Délibération 2023-04** : Installation de Monsieur Mathieu COENT
- **Délibération 2023-05** : Approbation du compte de gestion 2022
- **Délibération 2023-06** : Approbation du compte administratif 2022
- **Délibération 2023-07** : Affectation des résultats 2022
- **Délibération 2023-08** : Approbation du budget supplémentaire 2023
- **Délibération 2023-09** : Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable – Modification de droit commun n°3 du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire – DAAC (document d'aménagement artisanal et commercial)

Le temps du débat : Dialogue des deux rives de l'Estuaire de la Loire

Première réception officielle des élus du PETR du Pays de Retz au sein de notre Comité syndical, pour un dialogue entre les deux rives - nord et sud - de l'estuaire de Loire, à partir de la restitution de l'Etat initial de l'Environnement réalisé en 2023.

Ce moment sera suivi d'un verre de l'amitié.

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023

Délibération n°2023-04

Installation de Monsieur Mathieu COENT

Date de la convocation : 6 juin 2023

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Laure BESLIER, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Francky TRICHET.

Absents et excusés (13) : Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Aymeric SEASSAU.

Absents et représentés (12) : Bassem ASSEH donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Claude AUFORT donne pouvoir à E.PROVOST, Erwan BOUVAIS donne pouvoir à Y.LERAT, Christophe COTTA donne pouvoir à M.COENT, Michel GUILLARD donne pouvoir à R.NICOLEAU, Franck HERVY donne pouvoir à F.CHENEAU, Valérie OPPELT donne pouvoir à P.PRAS, Céline PAILLARD donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à J.M.CRAND, André SALAUN donne pouvoir à J.S.GUITTON, Claire TRAMIER donne pouvoir à J.L.THAUVIN, Bruno VEYRAND donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE.

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023 Délibération n°2023-04

Installation de Monsieur Mathieu COENT

La Présidente

Expose,

Par délibération du 7 février 2023, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire a désigné Monsieur Mathieu COENT, pour remplacer Mme Catherine LUNGART, sur la liste des élus délégués au comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Il convient donc de l'installer au sein de notre assemblée.

Ayant étant désigné vice-président en charge du commerce, il est proposé qu'il reprenne la place de Mme Céline PAILLARD comme représentant du Pôle au sein de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Prend acte de la désignation de Monsieur Mathieu COENT comme membre du comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire représentant la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire
- Désigne Monsieur Mathieu COENT comme représentant du pôle métropolitain au sein de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) en remplacement de Mme Céline PAILLARD.
- Autorise Madame la Présidente ou le.la Vice-Président.e délégué.e à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

A L'UNANIMITE

POUR (40) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH Claude AUFORT, Laure BESLIER, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Michel GUILLARD, Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

CONTRE (0)

ABSTENTION (0)

Nantes, le 20 juin 2023



Johanna ROLLAND

Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023

Délibération n°2023-05

Compte de gestion 2022

Date de la convocation : 6 juin 2023

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Laure BESLIER, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Francky TRICHET.

Absents et excusés (13) : Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Aymeric SEASSAU.

Absents et représentés (12) : Bassem ASSEH donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Claude AUFORT donne pouvoir à E.PROVOST, Erwan BOUVAIS donne pouvoir à Y.LERAT, Christophe COTTA donne pouvoir à M.COENT, Michel GUILLARD donne pouvoir à R.NICOLEAU, Franck HERVY donne pouvoir à F.CHENEAU, Valérie OPPELT donne pouvoir à P.PRAS, Céline PAILLARD donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à J.M.CRAND, André SALAUN donne pouvoir à J.S.GUITTON, Claire TRAMIER donne pouvoir à J.L.THAUVIN, Bruno VEYRAND donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE.

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023 Délibération n°2023-05

Compte de gestion 2022

La Présidente

Expose,

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte de gestion du budget du Pôle métropolitain pour l'exercice 2022, adressé par Monsieur le Trésorier.

Le Trésorier a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il est à noter que les résultats d'exécution sont bien identiques entre le Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire et le comptable public. Le Compte de Gestion du Trésorier fait donc apparaître des résultats concordants avec le compte administratif du pôle (qui sera vu lors de la délibération suivante).

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve.
- Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

POUR (40) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH
Claude AUFORT, Laure BESLIER, Erwan
BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François
CHENEAU, Mathieu COENT, Christophe
COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony
DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Michel
GUILLARD, Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ,
Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON,
Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain
LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD,
Rémy NICOLEAU, Valérie OPPELT, Nicolas
OUDAERT, Céline PAILLARD, Jean-Claude
PELLETEUR Pascal PRAS, Eric PROVOST,
Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna
ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN,
David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis
THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET,
Bruno VEYRAND.

CONTRE (0)

ABSTENTION (0)

Nantes, le 20 juin 2023



Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023

Délibération n°2023-06

Compte administratif 2022

Date de la convocation : 6 juin 2023

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : David SAMZUN

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Johanna ROLLAND, présidente, se retire pour le vote du compte administratif.

Présents (27) : Bertrand AFFILE, Laure BESLIER, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Francky TRICHET.

Absents et excusés (13) : Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Aymeric SEASSAU.

Absents et représentés (12) : Bassem ASSEH donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Claude AUFORT donne pouvoir à E.PROVOST, Erwan BOUVAIS donne pouvoir à Y.LERAT, Christophe COTTA donne pouvoir à M.COENT, Michel GUILLARD donne pouvoir à R.NICOLEAU, Franck HERVY donne pouvoir à F.CHENEAU, Valérie OPPELT donne pouvoir à P.PRAS, Céline PAILLARD donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à J.M.CRAND, André SALAUN donne pouvoir à J.S.GUITTON, Claire TRAMIER donne pouvoir à J.L.THAUVIN, Bruno VEYRAND donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE.

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023

Délibération n°2023-06

Compte administratif 2022

Le 1^{er} Vice-président,

Expose,

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur David SAMZUN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget dressé par Madame Johanna ROLLAND, donne acte de la présentation faite du compte administratif résumé dans le tableau ci-après :

	Dépenses	Recettes	résultat exercice	report N-1	résultat cumulé
FONCTIONNEMENT	1 034 318,26 €	1 173 343,81 €	139 025,55 €	127 070,87 €	266 096,42 €
INVESTISSEMENT	342 263,79 €	523 059,90 €	180 796,11 €	22 617,95 €	203 414,06 €
					469 510,48 €

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Arrête le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2022 comme suit : excédent de fonctionnement de 266 096,42 € et excédent d'investissement de 203 414,06 €.
- Autorise Madame La Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A L'UNANIMITE

POUR (39) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH
Claude AUFORT, Laure BESLIER, Erwan
BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François
CHENEAU, Mathieu COENT, Christophe
COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony
DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Michel
GUILLARD, Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ,
Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON,
Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain
LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD,
Rémy NICOLEAU, Valérie OPPELT, Nicolas
OUDAERT, Céline PAILLARD, Jean-Claude
PELLETEUR Pascal PRAS, Eric PROVOST,
Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Fabrice
ROUSSEL, André SALAUN, David SAMZUN,
Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire
TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno
VEYRAND.

CONTRE (0)

ABSTENTION (0)

Nantes, le 20 juin 2023



Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023

Délibération n°2023-07

Affectation des résultats 2022

Date de la convocation : 6 juin 2023

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Laure BESLIER, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Francky TRICHET.

Absents et excusés (13) : Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Aymeric SEASSAU.

Absents et représentés (12) : Bassem ASSEH donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Claude AUFORT donne pouvoir à E.PROVOST, Erwan BOUVAIS donne pouvoir à Y.LERAT, Christophe COTTA donne pouvoir à M.COENT, Michel GUILLARD donne pouvoir à R.NICOLEAU, Franck HERVY donne pouvoir à F.CHENEAU, Valérie OPPELT donne pouvoir à P.PRAS, Céline PAILLARD donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à J.M.CRAND, André SALAUN donne pouvoir à J.S.GUITTON, Claire TRAMIER donne pouvoir à J.L.THAUVIN, Bruno VEYRAND donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE.

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023 Délibération n°2023-07

Affectation des résultats 2022

La Présidente,

Expose,

Vous venez d'arrêter les comptes pour l'exercice 2022 du budget en votant le compte administratif.

Il appartient à l'Assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget. Cette affectation sera reprise lors du vote du budget supplémentaire.

Je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir valider les affectations suivantes :

- 246 096,42 € affectés au compte 1068 en section d'investissement
- 20 000 € affectés au compte 002 en section de fonctionnement.

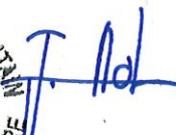
Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 telle que proposée,
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1^{ER} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

POUR (40) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH
Claude AUFORT, Laure BESLIER, Erwan
BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François
CHENEAU, Mathieu COENT, Christophe
COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony
DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Michel
GUILLARD, Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ,
Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON,
Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain
LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD,
Rémy NICOLEAU, Valérie OPPELT, Nicolas
OUDAERT, Céline PAILLARD, Jean-Claude
PELLETEUR Pascal PRAS, Eric PROVOST,
Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna
ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN,
David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis
THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET,
Bruno VEYRAND.
CONTRE (0)
ABSTENTION (0)

Nantes, le 20 juin 2023


Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023 Délibération n°2023-08

Budget supplémentaire 2023

Date de la convocation : 6 juin 2023

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Laure BESLIER, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Francky TRICHET.

Absents et excusés (13) : Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Aymeric SEASSAU.

Absents et représentés (12) : Bassem ASSEH donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Claude AUFORT donne pouvoir à E.PROVOST, Erwan BOUVAIS donne pouvoir à Y.LERAT, Christophe COTTA donne pouvoir à M.COENT, Michel GUILLARD donne pouvoir à R.NICOLEAU, Franck HERVY donne pouvoir à F.CHENEAU, Valérie OPPELT donne pouvoir à P.PRAS, Céline PAILLARD donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à J.M.CRAND, André SALAUN donne pouvoir à J.S.GUITTON, Claire TRAMIER donne pouvoir à J.L.THAUVIN, Bruno VEYRAND donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE.

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023

Délibération n°2023-08

Budget supplémentaire 2023

La Présidente,

Expose,

Dans la continuité du budget primitif voté le 2 février dernier, il convient de voter le budget supplémentaire qui permet d'ajuster les lignes budgétaires et d'intégrer les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

- Un excédent de fonctionnement de 266 096,42 €
- Un excédent d'investissement de 203 414,06 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 97 852 €

Ces opérations n'ont aucune incidence sur les participations des intercommunalités prévues lors du vote du budget primitif.

Concernant la section de fonctionnement, seule une partie de l'excédent de fonctionnement est reportée à hauteur de 20 000 € (article 002) afin de faire face à d'éventuels aléas (car une fois affecté à l'investissement, l'excédent ne peut plus être utilisé pour des dépenses de fonctionnement).

La section d'investissement est majorée de 257 920,48 € via :

- La suppression de l'emprunt d'équilibre inscrit à hauteur de 227 796 € (Cf comité syndical du 2 février)
- L'apport de l'excédent de fonctionnement de 246 096,42 € et de l'excédent d'investissement de 203 414,06 €
- L'intégration du FCTVA à hauteur de 36 206 €.

Ces recettes supplémentaires permettent de financer les restes à réaliser et notamment :

- La mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire portée par le pays de Blain (réalisation de plan-guides pour les Communes de Blain, du Gâvre et de la Chevallerai à hauteur de 37 400 €)
- La participation de 50 000 € pour la communauté de Communes Erdre et Gesvres dans le cadre du projet Eaux et Paysages
- L'Etat Initial de l'Environnement dans le cadre de la révision n°3 du Scot (113 568 €)

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023 Délibération n°2023-08

Budget supplémentaire 2023

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le budget supplémentaire 2023 tel qu'annexé
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1^{ER} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

POUR (40) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH
Claude AUFORT, Laure BESLIER, Erwan
BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François
CHENEAU, Mathieu COENT, Christophe
COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony
DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Michel
GUILLARD, Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ,
Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON,
Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain
LEFÉUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD,
Rémy NICOLEAU, Valérie OPPELT, Nicolas
OUDAERT, Céline PAILLARD, Jean-Claude
PELLETEUR Pascal PRAS, Eric PROVOST,
Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna
ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN,
David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis
THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET,
Bruno VEYRAND.
CONTRE (0)
ABSTENTION (0)

Nantes, le 20 juin 2023



Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le



ID : 044-200035335-20230616-2023_08-DE

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023

Délibération n°2023-09

**Modification de droit commun n°3 du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire :
DECISION de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale et
ABROGATION de la délibération n° 2023-03 relative aux objectifs poursuivis et aux
modalités de la concertation préalable –**

Date de la convocation : 6 juin 2023

Nombre de membres du Comité Syndical : 53

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Président de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (28) : Bertrand AFFILE, Laure BESLIER, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Francky TRICHET.

Absents et excusés (13) : Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, Barbara NOURRY, François OUVRARD, Aymeric SEASSAU.

Absents et représentés (12) : Bassem ASSEH donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Claude AUFORT donne pouvoir à E.PROVOST, Erwan BOUVAIS donne pouvoir à Y.LERAT, Christophe COTTA donne pouvoir à M.COENT, Michel GUILLARD donne pouvoir à R.NICOLEAU, Franck HERVY donne pouvoir à F.CHENEAU, Valérie OPPELT donne pouvoir à P.PRAS, Céline PAILLARD donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à J.M.CRAND, André SALAUN donne pouvoir à J.S.GUITTON, Claire TRAMIER donne pouvoir à J.L.THAUVIN, Bruno VEYRAND donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE.

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023

Délibération n°2023-09

**Modification de droit commun n°3 du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire :
DECISION de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale et
ABROGATION de la délibération n° 2023-03 relative aux objectifs poursuivis et aux
modalités de la concertation préalable -**

La Présidente,

Expose,

Considérant qu'il résulte des articles R. 104-33 et suivants du code de l'urbanisme que le comité syndical doit, après avis conforme de l'autorité environnementale, se prononcer sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale sur la procédure de modification n°3 du SCOT ;

Considérant que la mission régionale d'autorité environnementale a été saisie le 6 avril 2023 d'un dossier comprenant notamment une description des évolutions qu'il est prévu d'apporter au SCOT, ainsi qu'un exposé des raisons pour lesquelles ce projet ne serait pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, au regard des critères de l'annexe II de la directive 2001/42/ CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et, par conséquent, ne requerrait pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Considérant que la mission régionale d'autorité environnementale est réputée, depuis le 7 juin 2023, avoir émis un avis favorable sur l'absence de nécessité de soumettre la procédure de modification du SCOT à évaluation environnementale ;

Considérant qu'il y a lieu dans ces circonstances pour le comité syndical de décider de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale ;

Considérant par ailleurs que l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme dispose que la modification du SCOT doit faire l'objet d'une concertation préalable lorsque celle-ci est soumise à évaluation environnementale ;

Considérant qu'il n'y a donc plus lieu d'organiser une concertation préalable dans le cadre de la procédure de modification n°3 du SCOT et qu'il convient par conséquent d'abroger la délibération n° 2023-03 relative aux objectifs poursuivis et aux modalités de la concertation préalable

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5731-1 et suivants,

Vu les statuts du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, approuvé le 19 décembre 2016 et exécutoire depuis le 21 février 2017.

Vu les articles L 143-32 et suivants, L 103-1 et suivants, R-104-33 et suivants du code de l'urbanisme

Vu l'arrêté n°2023-01 du 24 janvier 2023 prescrivant la procédure de modification n°3 du SCOT

Vu la délibération n° 2023-03 du 2 février 2023 relative aux objectifs poursuivis et aux modalités de la concertation préalable

Vu l'avis de la MRAe du 7 juin 2023

Délibération

Réunion du comité syndical du 16 juin 2023

Délibération n°2023-09

**Modification de droit commun n°3 du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire :
DECISION de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale et
ABROGATION de la délibération n° 2023-03 relative aux objectifs poursuivis et aux
modalités de la concertation préalable –**

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Décide, conformément à l'avis de l'autorité environnementale, de ne pas soumettre la procédure de modification du Scot n°3 à évaluation environnementale
- Abroge en conséquence la délibération n° 2023-03 du 2 février 2023 fixant les objectifs poursuivis par la procédure et les modalités de la concertation préalable.
- Autorise Madame la Présidente ou le.la Vice-Président.e délégué.e à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

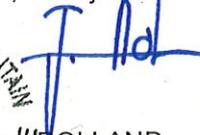
A L'UNANIMITE

POUR (40) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Laure BESLIER, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Michel GUILLARD, Hervé FOURNIER, Aziliz GOUEZ, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Valérie OPPELT, Nicolas OUDAERT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND.

CONTRE (0)

ABSTENTION (0)

Nantes, le 20 juin 2023


Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 044-200035335-20230616-2023_09-DE